



PRÉFET DU CANTAL

**Direction Départementale des
Territoires du CANTAL**

Aurillac, le 15 novembre 2019

Service de l'Economie Agricole

**22, rue du 139ème R.I. - BP 10414
15004 AURILLAC CEDEX**

04.63.27.66.66

Dossier n° : AE 19.0407

Demandeur : GAEC FAMILLE LAFON

Date d'enregistrement de la demande : 24/10/2019

Date limite de candidature : 23/01/2020

→ Si à l'issue du délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement de la présente demande et en l'absence de demande concurrente, aucune décision expresse n'a été publiée, l'autorisation est implicitement accordée au demandeur sus-mentionné, en application du code rural. L'affichage de ce bulletin vaudra donc publicité à partir du 23/02/2020.

Liste des terrains agricoles faisant l'objet d'une demande d'autorisation d'exploiter

Commune de localisation	Surface demandée (ha)	Propriétaire des biens	Parcelles cadastrales
SAINT-BONNET-DE-SALERS	23,67	LAURICHESSE Marie Pierre	Section G53j,k Section ZK13aj, ak
SAINT-MARTIN-VALMEROUX	3,30	BORDAN Céline	Section ZX11a,11b
SAINT-CHAMANT	53,23	GFA DU DOMAINE DE ST CHAMANT	ZH4,71,90,93,98,102 ZI37,38,67,129 ZM9
SAINT-PROJET-DE-SALERS	62,16	GFA DU DOMAINE DE ST CHAMANT	AS36,37,38,39,40,41,42 AT13,14,15,16,17 WM18,36,37
SAINT-MARTIN-VALMEROUX	65,87	LAFON Gérard	AT99j,k ZX2a,bj,bk,dj,dk,e ,ZX3j,k, ZX5j,k, ZX6j,k, ZX7a,ZX8 ZX9a,bj,bk,dj,dk,dl,e,f,gj,gk ZX21,37,38,43,45,58,60 ZY98j,k,l

Les personnes intéressées par les biens cités ci-dessus peuvent s'adresser à la DDT du CANTAL et déposer un dossier de demande d'autorisation d'exploiter avant la date limite de candidature mentionnée.

Toutes ces informations sont également disponibles sur le site internet des services de l'État : <http://www.cantal.gouv.fr/> dans les rubriques Politiques publiques/Agriculture/Politique foncière